

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demandes de garantie d'emprunt formulées par l'OPH 13 HABITAT.
Opérations : a/ Réhabilitation de la résidence Rassuen I située quartier Saint Félix -
13800 Istres (Plan de Rénovation Énergétique et Technique).
b/ Réhabilitation de la résidence Prépaou située ZAC Rassuen - 13800 Istres
(Plan de Rénovation Énergétique et Technique).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour deux demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 4 589 050,00 €
Celles-ci représentent 100 % d'un montant total d'emprunts de 4 589 050,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social (rénovation énergétique).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 HABITAT s'élève au 01/01/2019 à 770 230 933,65 €
Cet encours représente 58,34 % de l'encours garanti des organismes HLM et 52,98 % de l'encours total garanti.

Chacune de ces garanties d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre les délibérations ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

